
MODIFICATION

TRAJET DU CIRCUIT 2

Avis public est donné à tous les utilisateurs du transport en commun du territoire de la MRC de L'Assomption que le conseil de la MRC a présenté un avis de motion le 27 avril 2010, à l'effet qu'un règlement sera adopté pour modifier le trajet du circuit 2 à l'intérieur de la municipalité de Saint-Sulpice. Ces modifications entreront en vigueur le **7 juin 2010**. Les personnes intéressées pourront consulter l'horaire du circuit 2 sur notre site internet à l'adresse suivante : www.gortcr.info ainsi qu'aux hôtels de ville des municipalités et au bureau de la MRC de L'Assomption.

Afin d'offrir une meilleure desserte à l'intérieur de la municipalité de Saint-Sulpice, le trajet inclura une boucle par les rues Landreville, Giguère, Émile et Forest au lieu d'emprunter uniquement la rue Notre-Dame.

DONNÉ À L'ASSOMPTION, ce vingt-huitième jour d'avril de l'an deux mille dix.

Nathalie Deslongchamps,
Secrétaire-trésorière adjointe